



**Commune de Donneloye  
Conseil Général**

1er Extrait du procès-verbal du Conseil Général du 02 novembre 2021

la séance est conduite par le Président, Monsieur Steve Jacot-Descombes

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des Finances et Gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

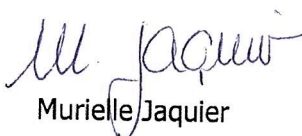
- 1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73% de l'impôt cantonal de base**

Le Président :

  
Steve Jacot-Descombes



la secrétaire :

  
Murielle Jaquier